



Décision du tribunal administratif toujours valable ou pas?

Par **persan80**, le **23/01/2014** à **01:18**

Bonjour,

Le tribunal administratif a pris une décision en 1987.

Cet avis est-il toujours applicable en 2014 ? C'est:

" Tout en reconnaissant l'utilité du projet a estimé que celui-ci devait être mis en sommeil en attendant que la commune demande et obtienne après enquête la modification de son POS."

Il s'agit de faire une voie communale = le projet cité.

Cela signifie-t-il toujours en 2014, que la commune doit demander l'intervention d'un enquêteur ?

Ce qui préciserait à quel endroit la voie doit être créée.

C'est ce qui m'intéresse : l'égalité des distances par rapport à l'axe de la voie.

Cordialement.

Bernard120

Messages: 920

Inscrit le: 31 Mar 2007 14:57

Localisation:

Evaluation forum: 48